

## DEMANDE DE RACCORDEMENT AU RESEAU PUBLIC D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES ET/OU DEMANDE DE DEVERSEMENT

### Demandeur

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Code Postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Adresse @mail : \_\_\_\_\_

Je choisis de recevoir tous les documents par mail :  OUI  NON

Agissant en qualité de :  Propriétaire  Gérant  Promoteur

Autre (précisez) : \_\_\_\_\_

### Construction

Logement  Neuf  Existant  
 Collectif

Industrielle / Commerciale

Type d'activités :  Code NAF :

Autre (précisez)

Surface de plancher raccordé : \_\_\_\_\_ m<sup>2</sup>

### Renseignements concernant l'immeuble à raccorder

Adresse : \_\_\_\_\_ Code Postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Référence cadastrale : \_\_\_\_\_

Votre demande concerne :  Un devis pour une estimation (permis en cours d'instruction)

Une construction neuve

N° de Permis : \_\_\_\_\_ Délivré le : \_\_\_\_\_

Une construction existante :

N° de contrat : \_\_\_\_\_

### Avis de la Mairie :

A  
Le

Signature de la Mairie

### Le Propriétaire :

A  
Le

Signature du Propriétaire

### Le dossier est à retourner à :

SPL L'EAU DES COLLINES  
Service Travaux  
140 Avenue du Millet  
ZI Les Paluds  
13 785 AUBAGNE Cedex

ou par mail :

[assainissement@eaudescollines.fr](mailto:assainissement@eaudescollines.fr)



### Pièces à joindre à votre demande :

- Un plan de situation.
- Un plan de masse comprenant la position de tous les points de rejet d'eau usée.
- Le tracé des canalisations de la sortie de l'habitation au regard du branchement.
- Copie de l'arrêté de Permis de construire de moins de 3 ans ou le visa de la Mairie sur le présent document.
- Le tracé des évacuations d'eaux pluviales.

Nous vous rappelons que les eaux pluviales ainsi que les eaux de vidange de piscine ne sont pas admises dans les réseaux d'eaux usées.

La demande engage le demandeur à accepter le règlement d'assainissement collectif en vigueur.

Nous vous rappelons que vos installations privées doivent respecter les règles de l'art en la matière, en particulier le DTU relatif à l'assainissement des bâtiments et de leurs abords.